



recuperer la garde de mon fils mineur

Par **texame**, le **22/04/2009** à **09:12**

separer depuis 2002 et divorcer depuis 2004 j ai quatres enfants trois dune premiere union etle dernier de mon ex mari.apres mon divorce j ai eu la garde du dernier de mes enfants suite a une enquete sociale mon fils a ete donner en garde a son pere etant donner que j avais deja trois enfants et soit disant que les trois garcons etait dans la meme chambre et que ce n etait pas l ideale pour l evolution des enfants cette desisions ma litteralement achever!j ai mis deux ans a remonter la pente a retrouver du travail et a savoir ou etait mon fils depuis 2006 je sais ou est mon fils etant donner qu il est arriver au meme college qu un de ses freres bien sur le contact a repris entre mon fils et moi sans que son pere et sa concubine soit au courant depuis j ai en sorte que mon droit de visite et debergement soit respecter ce qui est le cas actuellement mais voila mon fils ne veut plus vivre avec sont pere et veut revenir a la maison l assistante sociale de son college â telephoner suite a un entretien avec mon fils pour me signaler qu il etait en danger que moralement son pere etait entrain de le detruire et qu il fallait que j intervienne j ai donc pris un avocat et demander la garde de mon fils ils a 13 ans en juillet lui mme a fait un courier au juge pour lui dire qu il voulait revenir a la maison l audience a lieu le 11 juin 2009 ai je des chances de le recuperer ou est ce que c est perdu d avance vu le temp qu il ma fallut pour revenir vers lui

Par **ardendu56**, le **23/04/2009** à **22:23**

texame, bonsoir,

Il faut toujours garder espoir. Je ne présume pas du jugement du juge, personne ne le peut, mais gardez espoir.

Votre fils peut demander à être entendu, et sa demande pourrait être favorablement reçue par le juge.

Si le pire arrivait, j'ai bien dit SI, vous pourriez demander une garde alternée ou conjointe.

Reprenez espoir, rien n'est jamais décidé à l'avance.

Bonne chance à vous.